

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 juin 2022
Délibération n° : 2022_26
Date de convocation : 08 juin 2022

Objet : Signature de la convention de partenariat de la Réserve de biosphère du Mont Viso pour le MAB Youth Camp

Par la suite d'une convocation en date du 08 juin 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 14 juin 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Christian BLANC (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;
- La convention de partenariat transfrontalier Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso

Considérant :

- L'organisation en 2022 du MAB Youth Camp dans la Réserve de biosphère du Mont Viso sur le versant français ;
- Que ce camp permet de promouvoir la Réserve de biosphère et ses ambitions auprès des jeunes de 15 à 18 ans du territoire ;
- La convention en annexe ;
- Le financement des actions françaises par l'OFB ;
- La simplification de la gestion administrative et financière du projet par une prise en charge de l'ensemble des factures par le Parc naturel régional du Queyras qui refacturera au Parco du Monviso les dépenses italiennes ;

Le Comité syndical, réuni le 14 juin 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés :	31
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre :	00
Nombre de membres présents :	17	Pour :	31
Nombre de membres représentés :	02	Abstentions :	00

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220614-2022_26-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 juin 2022
Délibération n° : 2022_26
Date de convocation : 08 juin 2022

Objet : Signature de la convention de partenariat de la Réserve de biosphère du Mont Viso pour le MAB Youth Camp

De signer la convention de partenariat pour le projet de MAB Youth Camp dont le plan de financement est rappelé ci-dessous.

Dépenses			Recettes		%
Part PnrQ	Hébergement Restauration	3'300	Subvention OFB à PnrQ	5'040	
	Animation	3'000	Autofinancement PnrQ	1'260	
Part Parco del Monviso	Promotion et programmation	650	Autofinancement Parco del Monviso	8'100	
	Coordination	650			
	Support de travail et communication	2'000			
	Activité didactique	4'000			
	Transport	800			
	Totaux	14'400	Totaux	14'400	

Afin de simplifier la gestion administrative du Mab Youth Camp le Parc naturel régional du Queyras prend en charge l'ensemble des dépenses liées à l'organisation et l'animation du camp. Les dépenses italiennes seront par la suite refacturées au Parco del Monviso

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

